Châteauguay

AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3101-10-23

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement Z-3101-10-23 modifiant le plan d'urbanisme Z-3101 visant à modifier certains critères dans le secteur du TOD.

La Municipalité régionale de comté de Roussillon a délivré, en date du 30 juin 2023, le certificat de conformité de ce règlement.

Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité et peut être consulté à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 6 juillet 2023.

La greffière adjointe,

Me Rebecca Monaco, avocate

Châteauguay

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC D'APPROBATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT Z-3101-10-23

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 6 juillet 2023, le présent avis public d'approbation et d'entrée en vigueur du règlement Z-3101-10-23 modifiant le plan d'urbanisme Z-3101 visant à modifier certains critères dans le secteur TOD, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 6 juillet 2023, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 6 juillet 2023.

La greffière adjointe,

Me Rebecca Monaco, avocate